Paris, 8 octobre 2017

Réponse à l'appel à contribution de RTE sur les évolutions des règles RE/MA 8.3

Dans le cadre de la consultation ouverte par RTE, Direct Energie souhaite faire part des commentaires ci-dessous sur le projet de règles RE/MA 8.3 envisagées par RTE.

Limitation automatique de la production des centrales ENR pour cause « congestion »

Direct Energie salue l'initiative de RTE de traiter la problématique importante de la participation des centrales ENR sous OA (Obligation d'achat) ou CR (Complément de Rémunération) aux mécanismes de flexibilités.

Etant donné l'ampleur et l'importance du sujet, Direct Energie s'étonne toutefois de voir cette proposition, non discutée en GT ou dans l'appel à contribution de mai 2017, émergée dans cette consultation. Il conviendrait à ce titre que les travaux sur cette problématique soient poursuivis de sorte notamment :

- à confirmer la compatibilité du dispositif proposé par RTE avec les contrats OA et CR,
- à préciser le financement de la part payée par RTE au producteur (charge venant en alternative d'investissements de renforcement réseau),
- à préciser les modalités de calcul du prix contractuel AA-RE,
- à préciser l'articulation avec le mécanisme de capacité,
- à vérifier que la solution proposée (basée principalement sur l'OA) est aussi pertinente pour le CR et plus généralement d'envisager éventuellement d'autres schémas (par ex. pour l'OA, prise en compte dans les coûts de gestion)

Enfin Direct Energie souhaite que la réflexion soit poursuivie pour traiter les autres causes d'ajustement (en particulier P=C).

Effacement (flux financiers dans le cadre du versement mutualisé, nouvelles méthodes de contrôle du réalisé sur le MA) :

Les propositions de RTE sur ce sujet n'appellent pas de remarques.

Evolution du dispositif de programmation :

S'agissant de la diminution du pas de programmation (15' ou 5') à horizon des règles v9, Direct Energie est défavorable à un pas de temps différent de celui du règlement des écarts, qui générerait une complexité pour les acteurs inutile (gérer 2 pas de temps différents).

Par ailleurs, il semble que le guide d'implémentation de la plateforme TOP n'ait pas été envoyé aux acteurs d'ici fin T3-2017 comme annoncé dans la consulation.

Correction de la formule du PRE lorsque k<0

Les propositions de RTE suite aux remarques de DE sur ce sujet n'appellent pas de remarques.

Evolution de la sécurisation financière :

Les propositions de RTE sur ce sujet n'appellent pas de remarques.

aFRR assistance (échange de R2 entre GRT)

Direct Energie regrette que RTE ne fournisse aucun élément financier permettant de conforter la pertinence de l'initiative et d'anticiper les impacts pour les acteurs (tendance, PRE, CAE).